

Plan d'activités annuel 2024-2025

Pilier stratégique	Priorités annuelles	Activité du plan de travail
1. Prévoir (paver la voie aux soins de demain)	A. Repérer et évaluer les avancées les plus prometteuses en sciences biomédicales	<ol style="list-style-type: none"> Améliorer les processus et les activités d'économie de la santé pour les évaluations des technologies de la santé, notamment : <ul style="list-style-type: none"> réunir des tables sur l'économie de la santé en ETS pour mettre à jour les dossiers relatifs aux méthodes économiques; peaufiner les orientations, les exigences et les lignes directrices en économie de la santé et mettre au point de nouveaux outils; évaluer si l'utilisation d'années de vie ajustée en fonction de la qualité (AVAQ) est viable comme pratique exemplaire pour l'avenir. Comprendre les priorités des systèmes de santé au Canada au moyen de la recherche populationnelle ciblée en effectuant : <ul style="list-style-type: none"> une analyse de l'environnement portant sur différentes analyses de préférences pour les systèmes de santé afin de relever les éléments importants; un outil sur les préférences (expérience avec choix discrets) pour mettre à l'essai des préférences intérimaires chez certaines populations (p. ex. enfants, payeurs du système de santé et populations de patients); la création d'un protocole visant une approche pancanadienne élargie.
	B. Positionner l'évaluation des technologies de la santé (ETS) comme élément facilitant l'adaptation de l'innovation aux besoins évolutifs des systèmes, au moyen de la collaboration avec l'industrie des sciences de la vie et de la biotechnologie	<ol style="list-style-type: none"> Utiliser une approche adaptée à l'égard des examens en vue du remboursement et créer un cadre d'examen ciblé simplifié qui réduira le travail requis et améliorera la qualité du produit en éliminant les éléments moins importants dans la préparation des recommandations, et créer des critères relatifs à l'application future de ce cheminement. Coordonner des discussions et préparer un plan d'action sur les technologies et les approches émergentes utilisées pour le dépistage, le diagnostic et le traitement de la maladie d'Alzheimer à l'aide de la participation des parties prenantes et d'une approche coordonnée portant à la fois sur les médicaments et sur la planification l'action pour les systèmes de santé.

Pilier stratégique	Priorités annuelles	Activité du plan de travail
	<p>C. Adapter nos méthodes et nos analyses afin de tenir compte de nouveaux points de vue et facteurs à considérer, notamment sur le plan de l'équité, de l'environnement et du point de vue des patients</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer et faire évoluer la stratégie de participation des patients par les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • officialiser la nouvelle communauté des patients partenaires; • actualiser le mandat et les modalités du Comité consultatif des patients et des communautés (CCPC); • augmenter la capacité de planification et de participation axées sur un objectif, notamment la participation et la consultation de partenaires et d'intervenants multiples. 2. Améliorer la participation des patients et des cliniciens aux processus d'examen en vue du remboursement avec et sans promoteurs par les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • définir et mettre en œuvre des révisions aux modèles actuels à la lumière de la rétroaction des groupes de défense des intérêts des patients; • mettre en œuvre des mécanismes par lesquels les patients et les cliniciens pourront présenter des observations lors du processus de développement d'algorithmes. 3. Appuyer la mise en œuvre graduelle de l'intelligence artificielle (IA), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la création de mécanismes pour guider les experts et informer le personnel; • la rédaction d'orientations et de processus connexes, le cas échéant, à l'intention du personnel et des promoteurs, ainsi que sur l'évaluation de technologies utilisant l'IA; • l'utilisation de l'IA pour améliorer la recherche d'information et ainsi élargir et optimiser la capacité de nos services d'information; • l'adaptation et l'utilisation de technologies pour évaluer les données probantes au moyen de méthodes utilisant l'IA; • l'élaboration de cas types pour l'utilisation de technologies utilisant l'IA, notamment l'évaluation de technologies utilisant l'IA au moyen du cadre d'évaluation de la santé numérique, et l'utilisation de l'IA en radiologie. 4. Poursuivre l'évolution et la maturation du Programme d'évaluation postcommercialisation des médicaments par l'élaboration et la mise en application d'une proposition pilote abordant les modalités relatives à l'autorisation de mise en marché.

Pilier stratégique	Priorités annuelles	Activité du plan de travail
	D. Investir afin de comprendre et d'intégrer le savoir, l'histoire, les perspectives et les réalités des Premières Nations, des Inuits et des Métis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Progresser dans nos efforts de réconciliation avec les peuples autochtones et d'intégration de processus et de pratiques favorisant l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA) par les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • rédiger des stratégies et des plans d'action s'appuyant sur les déclarations approuvées par le conseil d'administration sur la réconciliation et les principes d'IDEA; • examiner des approches possibles pour intégrer les principes d'IDEA, la décolonisation et l'inclusion de points de vue de personnes autochtones et de groupes en quête d'équité au travail de l'organisation au moyen de possibilités d'approvisionnement et de participation, et de possibilités propres aux programmes; • lancer un processus de cocréation d'un mécanisme consultatif autochtone et, à partir des leçons tirées, proposer des options pour mettre sur pied un mécanisme consultatif sur les principes d'IDEA; • adopter des pratiques reconnues et sécuritaires pour accueillir des personnes autochtones à nos événements. 2. Évaluer la faisabilité du recours au Programme d'évaluation postcommercialisation des médicaments pour répondre à des demandes propres aux Autochtones de façons qui soient cohérentes avec la déclaration de réconciliation, la stratégie de participation et les conseils offerts par les dirigeants autochtones en santé.
2. Innover (tirer le maximum des technologies tout au long du cycle de vie)	A. S'adapter aux environnements en évolution de la réglementation et du remboursement des médicaments au Canada	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étendre le projet pilote du Comité d'expertise en gestion des listes des médicaments assurés (CEGL) afin qu'il porte également sur les médicaments pour maladies rares et les classes thérapeutiques, en appui à la gestion du cycle de vie des produits, et utiliser le Comité comme banc d'essai pour les innovations et ainsi guider l'évolution des comités d'experts.

Pilier stratégique	Priorités annuelles	Activité du plan de travail
		2. Mettre sur pied un nouveau programme pour repérer et aborder les lacunes dans la gestion des listes de médicaments assurés qui porterait principalement sur les derniers stades du cycle de vie d'un médicament, et mènerait à la formulation de recommandations nouvelles ou actualisées sur la gestion des dépenses en médicaments à l'intention des décideurs. Voici les mesures prévues : <ul style="list-style-type: none"> • réexaminer des médicaments ayant reçu une recommandation défavorable dont la période d'exclusivité est terminée dans le cadre de réévaluations sans promoteur; • envisager un produit d'examen adapté offrant aux payeurs des recommandations sur la gestion des listes de médicaments assurés plus tard au cours du cycle de vie (p. ex. abandon); • officialiser l'étape de mise en œuvre des recommandations d'ETS, en mettant l'accent sur les produits de conseils et l'appui à la mise en œuvre de recommandations d'experts, comme les algorithmes de financement.
	B. Évaluer la valeur des technologies du début à la fin du cycle de vie	1. Mettre en place un processus pour l'examen de dispositifs uniques après des consultations externes, tenant compte des apprentissages du test d'évaluation d'un dispositif, et à la lumière de notre expérience récente de l'examen d'un dispositif unique.
	C. Innover et collaborer dans l'utilisation des preuves du contexte réel	1. Appuyer la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares par les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • une équipe centrale dédiée à la préparation d'analyses et de recommandations pharmaceutiques personnalisées; • une meilleure visibilité des produits en développement dans le domaine des maladies rares; • des recommandations de comités d'experts à durée limitée sur le dépistage néonatal; • une coordination, un financement concurrentiel ciblé et la mise en œuvre de normes et d'orientations pour améliorer la qualité des données et la gouvernance des registres de maladies au Canada.
	D. Catalyser la création et l'élargissement de partenariats afin de maximiser l'efficacité et de réduire le travail en double	1. Évaluer l'efficacité et l'efficacité des comités consultatifs et proposer un modèle pour l'avenir.



Pilier stratégique	Priorités annuelles	Activité du plan de travail
	E. Améliorer la transparence de nos processus et l'accès à l'information et aux réunions	1. Optimiser le fonctionnement des comités délibératifs en intégrant des pratiques exemplaires afin de veiller à ce que les délibérations menant aux recommandations soient cohérentes, par les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • évaluer, prioriser et mettre en œuvre les innovations concluantes mises à l'essai dans le cadre des délibérations du CEGL; • améliorer les données probantes d'intrants et les méthodologies utilisées pour les délibérations; • refondre les rapports à l'aide du cadre de délibération de façon à mettre de l'avant une présentation claire, concise et uniforme de l'information la plus pertinente pour les délibérations du comité, afin d'améliorer la transparence et la convivialité.
3. Transformer (catalyser le changement dans le système de santé)	A. Axer nos efforts sur les initiatives offrant la plus grande valeur aux dirigeants du système, et chercher l'équilibre entre les demandes grandissantes et nos ressources limitées	1. Prioriser et mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen Lean en accordant une attention particulière à la réduction des délais, à l'utilisation efficace des ressources et à la simplification des processus et des outils. 2. Mettre en œuvre, à l'échelle organisationnelle, l'Agence canadienne des médicaments annoncée récemment, ce qui comprend la transition du travail en cours du Bureau de transition vers une Agence canadienne des médicaments (utilisation appropriée, et données et analyse).
	B. Réunir des experts et des leaders des systèmes de santé de partout au Canada ainsi que d'autres pays afin de proposer des solutions aux difficultés des systèmes de santé	1. Élaborer un cadre consensuel et des principes directeurs concernant l'évaluation rapide et transparente des tests génomiques qui tiennent compte de l'état de préparation des systèmes de santé pancanadiens et des processus d'examen des provinces et des territoires, afin d'aider les décideurs de haut rang à mieux comprendre l'adoption, le financement et la variabilité entre les régions.
4. Santé organisationnelle	A. Mettre en œuvre des fonctions centrales intégrées, robustes et hautement performantes qui appuient la réalisation de notre plan stratégique et notre efficacité opérationnelle grâce à une surveillance, à une reddition de comptes et à une communication transparentes	1. Mettre sur pied un programme de cybersécurité en appliquant des stratégies de réduction des risques de cybersécurité, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • rédiger un plan de mise en œuvre en réponse aux recommandations de l'évaluation selon le cadre du NIST et des tests d'intrusion, notamment des politiques et des procédures; • bonifier le programme de formation en cybersécurité offert au personnel; • rédiger et mettre à l'essai un plan de reprise après sinistre; • assurer le respect des normes de sécurité informatique et des lois et règlements en la matière.

Pilier stratégique	Priorités annuelles	Activité du plan de travail
		2. Modifier la stratégie de communication de l'organisation afin d'appuyer un mandat élargi et l'élaboration d'un nouveau plan stratégique par les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • préparer des produits et des outils décrivant le rôle de l'organisation et son incidence sur les systèmes de santé; • rédiger une stratégie et un plan de mise en œuvre pour rafraîchir ou rebâtir notre site Web; • mettre à jour l'image de marque, les gabarits et les outils.
	B. Rédiger, examiner et mettre en œuvre les politiques, les processus, l'infrastructure et les outils nécessaires pour appuyer l'efficacité et l'efficience du travail efficace et efficient en mode hybride	1. Mettre en œuvre un outil de gestion des relations avec les clients qui appuiera des relations efficaces avec les parties prenantes et rehaussera la collaboration dans l'ensemble de l'organisation.
	C. Établir et appliquer une reddition de compte rigoureuse et opportune sur les progrès, les risques et le rendement opérationnel en appui à une prise de décisions opérationnelles et stratégiques éclairée	1. Améliorer les fonctions de reddition de compte opérationnelle et stratégique par les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre un tableau de bord pour le conseil d'administration intégrant le risque et le rendement financier et opérationnel; • promouvoir un cadre de mesure et d'évaluation du rendement en appui à un nouveau plan stratégique, qui comprenne une attention portée sur la mesure de l'influence et l'élaboration d'indicateurs en phase avec les nouvelles initiatives et les lacunes existantes; • bonifier la reddition de comptes interne sur les fonctions opérationnelles afin de permettre une supervision des activités de gestion et une responsabilisation (p. ex. gestion des contrats, soutien technique des TI, gestion de projet).
	D. Mettre en œuvre une stratégie de Culture et personnel appuyant la création d'un milieu de travail agréable et inclusif qui soit attrayant et qui stimule le développement et l'autonomie des personnes, et qui favorise la réussite de l'organisation; miser sur les solides bases de l'ACMTS pour centrer notre énergie sur les volets de travail en ce qui concerne le développement des talents, la gestion des	1. Investir dans le perfectionnement continu par la création d'une nouvelle école de leadership et par un accent mis sur le renforcement des capacités individuelles pour les employés à potentiel élevé. 2. Améliorer le programme de croissance du rendement et le plan de relève par l'inauguration d'un outil d'évaluation et d'un processus de repérage de talent émergent ou à haut potentiel. 3. Lancer un programme de reconnaissance mis à jour servant à souligner et à récompenser les contributions et les étapes clés des employés. 4. Recueillir l'apport des employés au moyen de sondages et de stratégies de consultation continue (p. ex. entretiens d'intégration, de fidélisation et de départ), et avoir recours à des groupes de discussion des employés (et à des groupes de ressources de l'entreprise, le cas échéant) pour proposer des améliorations.



Pilier stratégique	Priorités annuelles	Activité du plan de travail
	talents et l'efficacité organisationnelle pour l'exercice 2024-2025	5. Mettre en œuvre dans l'ensemble de l'organisation des principes de gestion du changement correspondant aux pratiques exemplaires afin de rehausser le succès global et de favoriser le changement durable.
	E. Collaborer avec des parties prenantes, des clients, des partenaires et des leaders d'opinion à détecter les tendances importantes et les occasions à saisir en vue de l'élaboration du plan stratégique 2025-2028, et veiller à ce que l'organisation demeure à l'avant-plan de l'innovation dans le paysage des soins de santé au Canada	1. Rédiger et valider le nouveau plan stratégique et préparer le lancement en vue d'une entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2025